

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230906-2023-DM-109A-AU
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

publié Notifié le 08/09/2023

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Hetuin

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

**DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-109A
du 06 septembre 2023**

OBJET : FINANCES LOCALES - Divers (7.10.).

MECENAT - Signature d'une convention de mécène avec la Société d'études et réalisations d'aménagements de terre (SERATER).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre des actions de préfiguration du projet Agoralim, futur site du marché de Rungis, dont le site principal s'implantera à Goussainville, la Ville organise avec l'association Chefs4theplanet un grand festival dédié au bien manger et aux cuisines du monde : « Goussainville tout en couleurs ! »,

Considérant que cet évènement aura lieu le 7 octobre 2023 autour du marché couvert de la Charmeuse et mettra en avant les cuisines saines, durables et accessibles à tous,

Considérant que la Société d'études et réalisations d'aménagements de terre (SERATER) souhaite apporter sa contribution à cet évènement, par le versement d'un don à hauteur de 5.000 euros (cinq mille euros),

Vu le projet de convention annexé,

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER une convention de mécène avec la Société d'études et réalisations d'aménagements de terre (SERATER), dont le siège social est situé au 1 ferme de la Borde - Route de Chevry - 77170 BRIE COMTE ROBERT, relative au versement d'un don à hauteur de 5.000 € (cinq mille euros), dans le cadre d'un grand festival dédié au bien manger et aux cuisines du monde : « Goussainville tout en couleurs ! » organisé avec l'association Chefs4theplanet le 7 octobre 2023.

Article 2 : D'ACCEPTER de la Société d'études et réalisations d'aménagements de terre un don à hauteur de 5.000 € (cinq mille euros).

Article 3 : DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget communal.

Le Maire

Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-109A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-08T10-53-13.00 (MI247373451)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230906-2023-DM-109A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : MECENAT - Signature d'une convention de mécène avec
la Société d'études et réalisations d'aménagement de
terre (SERATER).
Date de décision : 06/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [DECISION 109.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Projet de convention de
mécène avec
SERATER.PDF](#)

Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/09/23 à 10:53

Date 08/09/23 à 10:53

Date 08/09/23 à 10:59

Par [HETUIN Valérie](#)

Par [HETUIN Valérie](#)